

Rivières, et à *L'Événement*. Il est l'auteur du *Château de Beaumanoir*, la *Monongahela*, ouvrages historiques; d'un traité de physique et de chimie. Mais son plus précieux ouvrage et celui qui lui survivra le plus longtemps, est son travail *Alcool et Alcoolisme*. Il venait justement de terminer la correction des épreuves de la quatrième édition de ce précieux travail.

Ajoutons que le plus beau titre du défunt est celui de fondateur-participant de la Ligue anti-alcoolique de Québec, dont il était le secrétaire dévoué et le zélateur sincèrement convaincu.

Jusqu'à sa mort, il a eu à cœur de promouvoir cette bienfaisante société, voulant par là se rendre au désir de son archevêque, le principal fondateur de cette œuvre sociale.

Dieu a déjà récompensé ce bienfaiteur de la société.

Nous recommandons le défunt aux prières des membres de la Ligue anti-alcoolique. A la famille en pleurs nous offrons nos plus sincères condoléances.

H. M.

CORRESPONDANCES

Monsieur,

J'ai été obligée de perdre quatre semaines par maladie. Les Commissaires peuvent-ils retenir les gages de ces quatre semaines? S'il vous plaît répondre dans *L'Enseignement Primaire*.

UNE INSTITUTRICE.

Réponse.—Nous croyons qu'ils le peuvent.

Veuillez me dire si les institutrices sont obligées de souffrir le commissaire, quand il vient, pendant ou après les heures de classe, leur faire des lois plus ou moins absurdes.

Votre réponse dans *L'Enseignement Primaire*, obligera beaucoup.

M. A. L.

Réponse.—Adressez-vous au Surintendant de l'Instruction publique et dites ce que vous entendez par le commissaire et quelles sont les lois plus ou moins absurdes dont vous vous plaignez.

ASSOCIATION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES

On nous prie d'annoncer que l'assemblée générale de l'Association des Institutrices du district de Québec aura lieu le six juillet prochain, dans la salle de la nouvelle école de Saint-Roch.

Il y aura deux séances, le six, à 2 heures et à 8 heures du soir; messe et communion, le lendemain à 8 heures dans la même école.

SECTION DE MONTRÉAL

La prochaine assemblée générale aura lieu le vendredi 21 mai, à deux heures, à l'École Menagère provinciale, 22 rue Sherbrooke-ouest. Le même jour, à 8 heures, une messe sera dite dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes pour les membres de l'Association.

Toutes les institutrices sont instamment priées d'assister à cette messe et à l'assemblée générale.

Pour se conformer aux règlements de l'Association, immédiatement après l'assemblée, on fera l'élection des officiers et des membres du conseil d'administration.

Les institutrices qui désirent payer leur contribution annuelle de 25 centins, peuvent s'adresser à Mlle Viger, trésorière, 440 rue St-Hubert.

F. BIBAUD, Sec.

128 rue St-Hubert.